



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 15 septembre, à dix-huit heures trente cinq,

Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 31 août 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPHÉXAD, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Madame Sandra MANETTE, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Georges HERMIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (02): Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Madame Nadia NEGRIT.

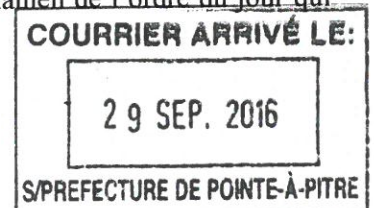
Etaient représentés (03) : Monsieur José ADELAÏDE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Joubert LUCE.

Etaient absents (04): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Jean DARTRON.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°09-07-2016

Inscription au budget des actions du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des bassins versants des Grands-Fonds.

Les Villes des Abymes, de Morne-à- l'Eau, du Moule, de Sainte-Anne, du Gosier et de Pointe-à-Pitre, en partenariat avec l'Etat, se sont engagées dans la réalisation d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Cet engagement s'est concrétisé par la signature de la convention cadre du 30 avril 2015 à la mairie des Abymes, entre les communes précitées, l'Etat et les autres partenaires. La durée du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention des bassins versants des Grands Fonds est de trois ans et sa période d'exécution actualisée de 2016 à 2019.

Les conditions d'animation, d'organisation et de financement des frais de personnel et de matériel dédiées à l'équipe projet PAPI concernent les deux premières actions du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention des bassins versants des Grands Fonds, à savoir :

- action n°0-1 : Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs – Personnel ;
- action n°0-2 : Élaboration d'une stratégie et du dossier de PAPI complet, animation, coordination et réalisation des actions et mobilisation des acteurs – Matériel.

La rémunération de l'équipe projet est prise en charge à hauteur de 60% par les six communes partenaires et à hauteur de 40 % par l'Etat. La contribution des communes est ensuite répartie à part égale à hauteur de 10 % chacune.

Le financement du matériel est pris en charge par les six communes. La contribution des communes est répartie à part égale à hauteur d'un sixième (1/6) par commune. La contribution de l'Etat pour la rémunération de l'équipe projet a fait l'objet d'une convention signée le 2 décembre 2015. La contribution des communes partenaires pour l'organisation, les missions et le financement de l'animation du PAPI d'intention des bassins versants des Grands-Fonds fera l'objet d'une convention.

Afin d'assurer la rémunération de l'équipe PAPI et les dépenses du matériel dédié, le financement pluriannuel doit être pris en compte dans le budget des communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°08-05-2013 du 25 avril 2013 portant adhésion de la ville de Morne-à-l'eau au dispositif commun d'élaboration d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations à l'état d'intention,

Vu la convention cadre du 30 avril 2015 et ses annexes financières, relatives au programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) à l'état d'intention des Bassins Versants des Grands Fonds,

Vu la convention n°2015/RED-RN-08 BOP 181 du 2 décembre 2015 attribuant une subvention à la Ville des Abymes dans le cadre du PAPI des bassins versants des Grands Fonds,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer des ressources humaines et matériels indispensables au développement d'une stratégie et d'un programme d'action à l'échelle du bassin de risque pour plus d'efficacité,

Considérant qu'une convention portant organisation, missions et financement de l'animation du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds précisera les modalités de financement et de remboursement de l'équipe de projet et du matériel dédié pour l'ensemble des communes partenaires,

Ouï l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : D'approuver le plan de financement pluriannuel relatif à l'animation du PAPI d'intention des bassins versants des Grands Fonds (actions n°0-1 et 0-2) au budget de l'année en cours comme suit :

		Coût global	2016	2017	2018	2019
DEPENSES	actions 0.1 et 0.2					
	Programme d'actions de prévention des inondations	267 700,00 €	50 700,00 €	86 800,00 €	86 800,00 €	43 400,00 €
RECETTES	Etat	96 000,00 €	16 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €	16 000,00 €
	Office de l'eau	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Région	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Commune des Abymes	28 616,67 €	5 783,33 €	9 133,34 €	9 133,34 €	4 566,66 €
	Commune de Morne à L'Eau	28 616,67 €	5 783,33 €	9 133,34 €	9 133,34 €	4 566,66 €
	Commune du Moule	28 616,67 €	5 783,33 €	9 133,34 €	9 133,34 €	4 566,66 €
	Commune de Sainte-Anne	28 616,67 €	5 783,33 €	9 133,34 €	9 133,34 €	4 566,66 €
	Commune de Gosier	28 616,67 €	5 783,33 €	9 133,34 €	9 133,34 €	4 566,66 €
	Commune de Pointe-à-Pitre	28 616,67 €	5 783,33 €	9 133,34 €	9 133,34 €	4 566,66 €
	TOTAL RECETTES	267 700,00 €	50 700,00 €	86 800,00 €	86 800,00 €	43 400,00 €

Article 2 : d'inscrire les dépenses relatives à l'animation du PAPI d'intention (actions n°01 et 02) au budget 2016, 2017, 2018 et 2019, tel que défini dans le tableau présenté ci-dessus ;



Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches et signer les documents nécessaires à l'application de la présente décision ;

Délibération n°09-07-2016 : programme d'action de prévention des inondations (PAPI) d'intention - inscription au budget de la rémunération de l'équipe et du matériel dédié.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Madame la comptable public sont chacun chargés, en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

**Pour expédition certifiée conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 16 septembre 2016,**


Le Maire,

VICTOIRE JASMIN
Vice Adjointe
Sécurité civile et alimentaire
population et cadre de vie

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 29/10/2016.....

Formalités de publicité

Effectuées le... 30/10/2016.....

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

